

(c) Steel Products

Carbon steel products (semi-finished steel, plate, sheet and strip wire rods, wire and wire products, railway-type products, bars, structural shapes and units, and pipes and tubes) were initially added to the ICL effective September 1, 1986 following a report by the Canadian Import Tribunal recommending that it was advisable to collect information on these goods entering Canada. Speciality steel products (stainless flat rolled products, stainless steel bar, wire and wire products, alloy tool steel, mold steel and high speed steel) were initially added to the ICL effective June 1, 1987 pursuant to an amendment to the Act that provides for import monitoring of steel products under certain conditions. The mandate for the current steel monitoring program was extended for a further three years effective September 1, 1996.

The purpose of placing carbon and speciality steel on the ICL was to provide a more timely and precise information system and to gain a better appreciation of the complexities of the international steel trade given the production capacity, market conditions and export patterns of the major steel producing countries.

The program is global in nature, there are no quantitative restrictions and permits are issued on demand.

During 1997, a total of 154,907 permits were issued to allow for the importation of 6,324,454.5 tonnes of steel, with a reported value of \$5,131,428,000.00.

(d) Weapons and Munitions

Pursuant to items 70 to 73 and 91 of the ICL, an import permit is required to import into Canada all small - and large - calibre weapons, ammunition, bombs, pyrotechnics, tanks and self-propelled guns. As well, all components and parts specifically designed for these items also require import permits.

Canadian manufacturers approved by the Attorney General of the province are permitted to import prohibited weapons under strictly controlled conditions.

c) Produits en acier

Les produits en acier ordinaire (demi-produits de l'acier, plaques, feuilles et feuillards, fils machine, fils et produits en fils, produits de type ferroviaire, barres, profilés et éléments de charpente, tuyaux et tubes) ont d'abord été portés sur LMIC le 1^{er} septembre 1986, par suite de la publication du rapport du Tribunal canadien des importations, lequel recommandait de réunir de l'information sur les produits de ce genre admis au Canada. Les produits en acier spécialisé (produits en acier inoxydable laminé à plat, barres d'acier inoxydable, fils et produits de fils, acier allié à outils, acier à moules et acier rapide) ont été ajoutés à la LMIC le 1^{er} juin 1987 par suite d'une modification apportée à la Loi prévoyant la surveillance des importations de produits de l'acier dans certaines conditions. Le programme de surveillance de l'acier a été prolongé de trois ans, à compter du 1^{er} septembre 1996.

L'acier ordinaire et l'acier spécialisé ont été ajoutés à la LMIC pour permettre de rassembler des données plus rapidement et avec plus de précision et de mieux comprendre les aspects complexes du commerce international de l'acier compte tenu de la capacité de production, de la conjoncture du marché et des tendances d'exportation des principaux pays producteurs d'acier.

Selon ce programme à caractère global, il n'y a aucune restriction quantitative et les licences sont délivrées sur demande.

En 1997, 154 907 licences ont été délivrées pour permettre l'importation de 6 324 454,5 tonnes d'acier, d'une valeur déclarée de 5 131 428 000,00 \$.

d) Armes et munitions

Aux termes des articles 70 à 73 et 91 de la LMIC, il faut détenir une licence pour importer au Canada des armes portatives et des armes ou armements de gros calibre, des munitions, des bombes, des objets pyrotechniques, des chars et des pièces d'artillerie automobiles. Par ailleurs, l'importation de toute composante ou pièce conçue pour ces articles exige également une licence.

Les fabricants canadiens approuvés par le Procureur général de leur province sont autorisés à importer des armes prohibées dans des conditions strictement contrôlées.